ANNEXE III

DÉCLARATION PRÉALABLE DE DÉMÉNAGEMENT EN MÉTROPOLE – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

(à joindre au dossier préalable)

1. ADMINISTRÉ(E)

Grade :.....Nom :.....Prénoms :.....

Numéro d'INSEE :.....Numéro de livret de solde :.....

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(e) depuis le .....

☐ veuf(ve) ☐ séparé(e) ou divorcé(e) ou dissolution du PACS depuis le.....

(*fournir photocopie du jugement de divorce, de l'ordonnance de non-conciliation ou du récépissé d'enregistrement de la dissolution du PACS*)

☐ pacsé depuis le .....(*fournir photocopie du contrat si PACS d'au moins 2 ans*)

2. INDEMNITÉS

J'effectue un transport de mobilier :.....☐ oui.....☐ non

Je désire percevoir l'avance de 90 p. 100 :.....☐ oui.....☐ non

J'effectue un transport de bagages :.....☐ oui – cette situation n'ouvre pas droit au versement de l'avance

3. SITUATION PROFESSIONNELLE DU CONJOINT MARIÉ OU DU PACSÉ

Préciser sa situation professionnelle :

☐ secteur privé ☐ sans profession ☐ militaire en retraite

☐ militaire en activité muté simultanément .....☐ oui .....☐ non

avec changement de résidence.....☐ oui(1).....☐ non(2)

☐ agent de l'État muté simultanément.....☐ oui(3).....☐ non(2)

☐ militaire en activité, agent de l'État ou salarié du secteur privé non muté ....☐ oui .....☐ non

Préciser si le conjoint accompagne ou n'accompagne pas le militaire :

☐ conjoint accompagne le militaire ☐ oui .....☐ non(4)

(1) muté ACR : joindre l'ordre de mutation ACR.

(2) muté SCR : joindre l'ordre de mutation SCR.

(3) joindre une attestation de l'organisme payeur du conjoint marié ou pacsé indiquant la prise en charge, ou non, du déménagement du conjoint marié ou du pacsé (cf. attestation en annexe V).

(4) Ouvrent droit au règlement des frais de changement de résidence les membres de la famille, à condition qu'ils vivent habituellement sous le toit du militaire (article 6 du décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 modifié).

4. ENFANT(S)(1) (2) (3) ET ASCENDANT(S) FISCALEMENT À CHARGE

Nom, prénom(4)	Date et lieu de naissance	accompagnant le militaire dans sa nouvelle garnison(5)	Situation des enfants(6)ou des ascendants(7) à charge fiscale
		☐ oui ☐ non	
		☐ oui ☐ non	
		☐ oui ☐ non	
		☐ oui ☐ non	
		☐ oui ☐ non	
		☐ oui ☐ non	

(1) Pour les enfants de moins de 16 ans, fournir une attestation de la CAF. A défaut, dans le cas d'un enfant unique dont les parents ne peuvent prétendre aux allocations familiales, fournir le dernier avis d'imposition.

(2) Pour les enfants de plus de 16 ans ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire, fournir en sus (cf. renvoi 1) un certificat de scolarité, d'apprentissage ou de stage de formation professionnelle.

(3) Pour les enfants handicapés de plus de 16 ans joindre un justificatif.

(4) Si l'enfant porte un nom différent, joindre une copie de la pièce officielle confiant sa charge à l'administré ou à son conjoint.

(5) Ouvrent droit au règlement des frais de changement de résidence les membres de la famille, à condition qu'ils vivent habituellement sous le toit du militaire.

(6) Pour les enfants étudiants préciser jusqu'au : ...

(7) Pour les ascendants déclarés à charge fiscale et non assujettis à l'impôt sur le revenu, joindre une copie du livret de famille et du dernier avis d'imposition du militaire.

Je soussigné(e) (*grade, nom, prénom*).....

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. (1) (2)

À ..... le.....

(*signature du militaire*)

Nota : en cas de difficultés pour compléter l'une des rubriques, contacter l'organisme payeur pour renseignements.

(1) « Le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu » est constitutif du délit de faux (article 441-6 du code pénal).

(2) L'organisme liquidateur est fondé à demander, en tant que de besoin les pièces justificatives des situations déclarées par le militaire.